

Publiée le **14 NOV. 2024**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation : 31 octobre 2024**

**Séance du conseil municipal : 6 novembre 2024**

Le 6 novembre 2024, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de Moulleron-le-Captif, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD, Maire.

**Membres présents :** Monsieur Jacky GODARD, Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBAUT, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Sandrine TARAUD, Monsieur Raymond PAQUIER, Monsieur Stéphane PERCOT, Monsieur Serge TESSON, Monsieur Thierry ROLANDO, Monsieur Hervé BEAULIEU, Monsieur Philippe FOUCHER, Madame Elisabeth BELLON, Madame Carole BOUCHET, Madame Emilie MASSEY, Monsieur Vincent SAUNIER, Madame Lucie MARTIN,

**Membres excusés :** Madame Catherine PAVAGEAU (donne pouvoir à Monsieur Pascal MARTEAU), Madame Rachel BODIN (donne pouvoir à Monsieur Vincent SAUNIER), Monsieur Olivier BARON, Madame Marie COUTANCEAU, Madame Renée-Noëlle BOUILLANT, Monsieur Pierre BUTON.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

**Secrétaire de séance :** Madame Carole BOUCHET

---

## **N° 2024-D111 – PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

**Rapporteur : Pascal MARTEAU**

Monsieur Pascal Marteau, adjoint délégué aux finances, rappelle l'obligation pour les communes et leurs établissements publics de procéder à un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Il indique que l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, repris dans l'article L 2312-1 du CGCT a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Il ajoute que le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 impose d'effectuer le DOB sur la base d'un rapport qui comporte les informations suivantes :

« 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. »

Au regard de ces obligations réglementaires, Monsieur Pascal Marteau donne lecture du rapport sur les orientations budgétaires tel qu'il est annexé à la présente délibération et tel qu'il sera mis à la disposition du public conformément à la loi.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5217-10-4,*

*Vu la loi n 02015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107,*

*Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,*

*Considérant qu'il y a lieu de débattre des orientations budgétaires dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget 2025,*

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des orientations budgétaires 2025 contenues dans le rapport joint en annexe de la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacky GODARD



La secrétaire

Carole BOUCHET

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Carole Bouchet', written over a faint circular stamp.